

Le 1^{er} octobre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le mercredi 1^{er} octobre 2025, à 19 h 30, à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre, François Rousseau et Denis Carignan, formant quorum et sous la présidence de monsieur Laurent Marcotte, maire. La directrice générale, madame Galina Papantcheva, est également présente.

20 personnes sont présentes.

**3. Adoption de l'ordre du jour
2025-10-156**

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux du 8 septembre et du 16 septembre 2025
5. Rapport des comités et des activités du mois
6. Adoption des comptes payés et à payer
7. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
8. Promotion à la construction résidentielle – Règlement numéro 2020-09
9. Embauche de M. Pascal Mailhot – Service des travaux publics
10. Adoption des politiques en matière des ressources humaines
11. Autorisation de paiement No 8 – construction d'une nouvelle caserne de pompiers, d'un garage des travaux publics et d'abris à abrasifs
12. Inscription au congrès annuel de l'Association des camps du Québec
13. Demande d'autorisation au ministère des Transports et mobilité durable – parade de Noël 2025
14. Demande d'aide financière – Moisson Mauricie / Centre-du-Québec
15. Inscription au portail pour les établissements de consommation sur place et lieux publics (Consignation)
16. Location de la surface du Dek hockey
17. Énergies renouvelables
18. Désignation d'un 2^e gestionnaire du compte Desjardins
19. Service incendie – départ d'un pompier
20. Autorisation de branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout – 941, 9^e Rang
21. Demande de fermeture d'une partie de fossé au 32, rang du Grand-Saint-Esprit
22. Offre de services – Techni-Consultants inc. – ajout d'une conduite rue Allard

23. Télémétrie – station de pompage des eaux usées
24. Acte d'échange – stationnement parc de l'Avenir
25. Période de questions
26. Levée de l'assemblée

Adoptée

4. Adoption des procès-verbaux du 8 septembre et du 16 septembre 2025
2025-10-157

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2025 et la séance spéciale du 16 septembre 2025 ont été remises à chacun des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu d'approuver et d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 8 septembre et de la séance spéciale du 16 septembre 2025, tels que rédigés.

Adoptée

5. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

6. Adoption des comptes payés et à payer
2025-10-158

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 30 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la greffière trésorière adjointe certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 407 417,04 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- D'approuver les dépenses suivantes :
 - La liste des salaires du 31 août au 20 septembre 2025 totalisant 91 825,17 \$;
 - La liste des prélèvements bancaires au 30 septembre 2025 totalisant 22 419,36 \$;
 - La liste des comptes à payés par paiement directs en date du 30 septembre 2025 au montant de 265 008,33 \$.
 - La liste des dépenses du Centre Richard-Lebeau en date du 30 septembre 2025 totalisant 28 164,18 \$
- D'en autoriser le paiement par la greffière trésorière adjointe, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

7. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
2025-10-159

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 2018-03 décrétant une réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs*;

CONSIDÉRANT les recommandations du *Comité consultatif aux loisirs et à la culture*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu d'approuver et autoriser, conformément au *Règlement numéro 2018-03*, le paiement, à même la réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs, des sommes suivantes :

NOM	MONTANT	RAISON
Catherine Basque	451.08 \$	Loisirs (materiel de bureau : rangement, fil, disque dur, plastifieuse, etc.)
Hygiène Plus inc.	1 350.95 \$	Location d'équipement (installations sanitaire parcs)
Location Yvalain	183.85 \$	Courroie R. Lebeau
Réseau Biblio CQLM	45.99 \$	Loisirs (formation: rencontre d'automne Réseau Biblio)
Visa	684.87 \$	Loisirs (formation: congrèsAQLP / materiel de bureau: fil ordinateur)
Total dépenses	2 716.74 \$	

Adoptée

8. Promotion à la construction résidentielle – Règlement numéro 2020-09
2025-10-160

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2020-09, lequel prévoit le versement d'une subvention lors de la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu de l'évaluateur de la Fédération municipale des municipalités, à la suite de la construction de nouvelles résidences, les certificats d'évaluation suivantes :

MATRICULE	NOM	ADRESSE	ÉVALUATION DU BÂTIMENT
9108-24-3939	Béliveau, Carl-Olivier Simoneau-Fournier, Mélodie	170, rue Bérubé	255 600 \$
9108-24-2324	Lemay, Guy	160, rue Bérubé	147 600 \$
9108-14-3511	Sunderland, Sonia Blanchard, Éric	131, rue Bérubé	304 500 \$
9108-24-5454	Kirouac, Marie-Andrée Gauthier, Rémi	180, rue Bérubé	264 900 \$
9108-13-9280	Charbonneau, Sébastien	140@144, rue Bérubé	721 300 \$
9108-24-0983	Gauthier, Timothée Dubé, Laurianne	181, rue Bérubé	318 000 \$
8709-01-7098	Thériault, Yves	225, rang du Petit-Saint-Esprit	174 100 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Carignan et unanimement résolu d'autoriser le versement des sommes ci-après décrites et représentant un montant total de **22 500 \$** et ce, en conformité avec le règlement numéro 2020-09 intitulé « Promotion de la construction résidentielle », à savoir :

MATRICULE	NOM	ADRESSE	SUBVENTION
9108-24-3939	Béliveau, Carl-Olivier Simoneau-Fournier, Mélodie	170, rue Bérubé	3 000 \$
9108-24-2324	Lemay, Guy	160, rue Bérubé	3 000 \$
9108-14-3511	Sunderland, Sonia Blanchard, Éric	131, rue Bérubé	3 000 \$
9108-24-5454	Kirouac, Marie-Andrée Gauthier, Rémi	180, rue Bérubé	3 000 \$
9108-13-9280	Charbonneau, Sébastien	140@144, rue Bérubé	4 500 \$
9108-24-0983	Gauthier, Timothée Dubé, Laurianne	181, rue Bérubé	3 000 \$
8709-01-7098	Thériault, Yves	225, rang du Petit-Saint-Esprit	3 000 \$

Adoptée

9. Embauche de M. Pascal Mailhot au sein du Service des travaux publics 2025-10-161

CONSIDÉRANT le départ de M. Denis Brûlé, adjoint au responsable des travaux publics;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines a rencontré M. Pascal Mailhot et que celui-ci compte bon nombre d'années d'expérience dans le secteur des travaux publics du domaine municipal;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité ainsi que l'urgence d'embaucher une personne compétente avant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de prolonger la période de probation en raison de la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- De procéder à l'embauche de M. Pascal Mailhot, au sein du service des travaux publics;
- Que l'entrée en fonction soit effective à partir de 6 octobre 2025;
- Qu'une période de probation de six (6) mois soit fixée, pour la saison hivernale, à savoir, du 6 octobre 2025 au 6 avril 2026;
- Qu'une seconde période de probation de cinq (5) mois soit fixée du 6 avril 2026 au 6 septembre 2026.

Adoptée

10. Adoption des politiques en matière des ressources humaines
2025-10-162

CONSIDÉRANT que la Municipalité a mandaté la firme Mallette, par résolution numéro 2025-03-37, afin de se doter de moyens efficaces pour une meilleure gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que ceci permettra d'uniformiser et standardiser les pratiques tout en mettant en place des processus et des politiques claires et efficaces;

CONSIDÉRANT que les projets RH suivants en été élaborés et mis en place :

- Développement d'une structure de rémunération et une politique salariale;
- Élaboration d'un manuel de l'employé;
- Élaboration des descriptions des tâches détaillées pour l'ensemble des postes afin de clarifier les rôles et responsabilités et d'optimiser l'organisation du travail et la délégation;

CONSIDÉRANT que le 16 septembre 2025, la firme Mallette a présenté lesdites politiques aux membres du conseil municipal et que ceux-ci se déclarent satisfaits, à la suite des modifications demandées par ces derniers;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdites politiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Rousseau et unanimement résolu d'adopter les politiques suivantes :

- Structure de rémunération;
- Politique salariale;
- Manuel de l'employé;
- Descriptif des tâches détaillées pour l'ensemble des postes au sein de la Municipalité.

Adoptée

11. Autorisation de paiement No 8 – construction d'une nouvelle caserne de pompiers, d'un garage des travaux publics et d'abris à abrasifs
2025-10-163

CONSIDÉRANT que la Municipalité a entrepris la construction d'une nouvelle caserne des pompiers, d'un garage des travaux publics et d'abris à abrasifs;

CONSIDÉRANT la facture de Pépin et Fortin Construction pour le paiement No 8 au montant de 941 123,33 \$, taxes incluses, dont une retenue contractuelle de 10%;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au paiement de ladite facture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu de procéder au paiement No 8 au montant de 941 123,33 \$, taxes incluses.

Adoptée

12. Inscription au congrès annuel de l'Association des camps du Québec
2025-10-164

CONSIDÉRANT que le congrès de l'Association québécoise du loisir public se tiendra les 8 et 9 octobre 2025 à Drummondville et que le coût d'inscription s'élève à 560 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'inscrire audit congrès madame Catherine Basque, coordonnatrice aux loisirs et à la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu d'autoriser l'inscription de madame Catherine Basque audit congrès au coût de 560 \$, taxes en sus, ainsi que les frais inhérents.

Adoptée

13. Demande d'autorisation au ministère des Transports et mobilité durable – parade de Noël 2025
2025-10-165

CONSIDÉRANT que la parade de Noël, organisé par St-Léo en famille, aura lieu dans la soirée du 6 décembre 2025 et qu'il doit utiliser une partie de la rue de l'Exposition et une partie du rang 9, qui est sous la juridiction du ministère des Transports et mobilité durable;

CONSIDÉRANT que ledit défilé empruntera également les rues municipales suivantes :

- | | |
|-----------------------|-----------------|
| • Carter | • Beaudoin |
| • Jean-Pierre Despins | • Principale |
| • Alie | • De la Station |
| • Des Forges | • Fleury; |
| • Germain | |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- De demander l'autorisation auprès du ministère des Transports et Mobilité durable pour le passage de la parade de Noël, le 6 décembre 2025, sur une partie du rang 9 et une partie de la rue de l'Exposition;
- D'autoriser l'utilisation des rues de la Municipalité, tel qu'énuméré ci-haut pour la parade de Noël le 6 décembre 2025.

Adoptée

14. Demande d'aide financière – Moisson Mauricie / Centre-du-Québec
2025-10-166

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Moisson Mauricie / Centre-du-Québec, reçue le 18 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que Moisson Mauricie / Centre-du-Québec aide par l'entremise de Ludolettre, plusieurs familles de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu d'octroyer une aide financière de 1 000 \$ audit organisme afin de répondre aux demandes d'aide alimentaire et d'assurer la pérennité de la distribution de nourriture par Ludolettre.

Adoptée

15. Inscription au portail pour les établissements de consommation sur place et lieux publics (Consignation)
2025-10-167

CONSIDÉRANT que 100% des canettes et des bouteilles consignées qu'on apporte dans le système de consigne sont recyclés;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite participer à l'effort collectif pour protéger l'environnement;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Municipalité doit procéder à son inscription sur le portail pour les établissements de consommation sur place et lieux publics de Consignation en désignant un représentant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- De nommer Madame Lise Carignan, coordonnatrice à la vie sportive, à titre de représentante municipale auprès de Consignation;
- D'autoriser Madame Lise Carignan à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston tout document relatif aux présentes.

Adoptée

16. Location de la surface du Dek hockey
2025-10-168

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir un tarif de location pour la surface du Dek hockey pour la saison 2025-2026;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des loisirs pour un tarif de 35\$ / heure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu d'établir le tarif de location pour la surface du Dek hockey à 35\$ / heure pour la saison 2025-2026, le tout en dehors des périodes de location établies avec les Loisirs inc.

Adoptée

17. Énergies renouvelables
2025-10-169

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2022 différents promoteurs en énergie renouvelable ont sollicité les municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska pour l'implantation éventuelle d'éoliennes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a également été approchée à cet effet;

CONSIDÉRANT que l'opinion publique, quant à l'éventuelle implantation d'éoliennes, est divisée et que cette situation nuit à la bonne gestion des dossiers municipaux;

CONSIDÉRANT qu'actuellement aucun projet d'implantation d'éoliennes n'est en cours sur le territoire de la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu, qu'advenant qu'un nouveau projet d'implantation d'éoliennes se présente sur le territoire de la Municipalité, celle-ci s'engage, après analyse du projet, à consulter la population par référendum avant de prendre une décision à cet effet.

Adoptée

18. Désignation d'un 2^e gestionnaire du compte Desjardins
2025-10-170

CONSIDÉRANT que la directrice générale, Madame Galina Papantcheva, est désignée à titre de gestionnaire du compte Desjardins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un deuxième gestionnaire audit compte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Carignan et unanimement résolu de nommer Madame Pascale Lamoureux, greffière-trésorière adjointe, à titre de deuxième gestionnaire du compte Desjardins.

Adoptée

19. Service incendie – départ d'un pompier
2025-10-171

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Frédéric Bergeron à titre de lieutenant au service d'incendie de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu d'accepter le départ à la retraite de monsieur Frédéric Bergeron, effective à partir du 22 septembre 2025.

Adoptée

20. Autorisation de branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout – 941, 9^e Rang
2025-10-172

CONSIDÉRANT la demande de branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout pour le garage de la propriété située au 941, 9^e Rang;

CONSIDÉRANT que le branchement sera fait à partir de la rue Jean-Pierre-Despins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser ladite demande de branchement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Carignan et unanimement résolu d'autoriser, sous la supervision du personnel des travaux publics, le branchement aux réseaux pour le garage de la propriété située au 941, 9^e Rang.

Adoptée

21. Demande de fermeture d'une partie de fossé au 32, rang du Grand-Saint-Esprit
2025-10-173

CONSIDÉRANT la demande de fermeture d'une partie du fossé situé au 32, rang du Grand-Saint-Esprit;

CONSIDÉRANT que cette demande vise la possibilité d'avoir un accès direct à la propriété;

CONSIDÉRANT qu'après avoir pris connaissance, le conseil municipal est favorable à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu d'autoriser le remplissage du fossé situé au 32, rang du Grand-Saint-Esprit, conformément au règlement numéro 2025-02, relatif à l'accès à la voie publique, le remplissage des fossés et les travaux de drainage.

Adoptée

22. Offre de services – Techni-Consultants inc. – ajout d'une conduite rue Allard
2025-10-174

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite ajouter une conduite pluviale sur la rue Allard;

CONSIDÉRANT que le secteur a fait l'objet d'une étude par la firme Enerco Groupe conseil et que l'option de se raccorder sur l'émissaire existante a été retenue par le conseil;

CONSIDÉRANT que la prochaine étape est de réaliser les plans et devis afin d'obtenir un prix d'entrepreneur;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Techni-Consultants inc. pour l'accompagnement dudit projet au coût de 11 899,91 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu de retenir les services de Techni-Consultants inc. au coût de 11 899,91 \$, taxes incluses pour l'accompagnement à l'ajout d'une conduite pluviale sur la rue Allard.

Adoptée

23. Télémétrie – station de pompage des eaux usées
2025-10-175

CONSIDÉRANT que l'équipement de la station de pompage des eaux usées est désuet puisqu'il a environ 30 ans et qu'une mise à niveau est nécessaire afin d'optimiser son rendement;

CONSIDÉRANT qu'un système de surveillance des stations de pompage des eaux usées offre plusieurs avantages tels que :

- La surveillance à distance en temps réel pour détecter les anomalies;
- L'automatisation des procédés pour optimiser les opérations;
- Une meilleure prévention des débordements et des pannes;
- Des économies des coûts grâce à une gestion plus efficace.

CONSIDÉRANT l'offre de services de CYR automatisation industrielle pour le remplacement des équipements dans les panneaux de contrôle des trois postes de pompage au coût de 69 163 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Rousseau et unanimement résolu :

- De mandater CYR automatisation industrielle pour le remplacement des équipements dans les panneaux de contrôle des trois postes de pompage au coût de 69 163 \$, taxes en sus, pour l'année 2026;
- De budgéter lesdits travaux pour les prévisions budgétaires de 2026.

Adoptée

24. Acte d'échange – stationnement parc de l'Avenir
2025-10-176

CONSIDÉRANT que la Municipalité est propriétaire du parc de L'Avenir situé sur le 9^e Rang;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite faire un stationnement adjacent à l'entrée pour accéder audit parc mais cela implique un échange de terrains avec la société 9526-5419 Québec inc. ;

CONSIDÉRANT que la société 9526-5419 Québec inc. est favorable audit échange;

CONSIDÉRANT que les deux terrains en question ont la même valeur et qu'aucune des deux parties n'est désavantagée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- Que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston cède et transfère, à titre d'échange, le lot numéro 6 637 281 du cadastre du Québec, d'une superficie de 24.8 mètres carrés, à la société 9526-5419 Québec inc;
- Que la société 9526-5419 Québec inc. cède et transfère, à titre d'échange, le lot numéro 6 427 835 du cadastre du Québec, d'une superficie de 24.8 mètres carrés, à la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston;
- Que le maire, Monsieur Laurent Marcotte et la directrice générale, Madame Galina Papantcheva, soient autorisés à signer l'acte d'échange, pour et au nom de la Municipalité ainsi que tout autre document s'y référant.

Adoptée

25. Période de questions

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

26. Levée de l'assemblée 2025-10-177

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 28.

Laurent Marcotte, maire

Galina Papantcheva, directrice générale